

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 mai 2001

Original: français

**Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Point 74 a) de l'ordre du jour
Examen et application du Document de clôture
de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée
générale : mesures de confiance à l'échelon sous-régional :
activités du Comité consultatif permanent des Nations
Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale**

**Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année**

**Lettre datée du 11 mai 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Burundi
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le rapport de la quinzième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui s'est tenue à Bujumbura du 16 au 20 avril 2001 (voir annexe).

Après avoir revu la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale et examiné l'état de la coopération interétatique en matière de sécurité entre les pays membres du Comité, la réunion a procédé à une profonde évaluation de la mise en oeuvre des précédentes décisions et recommandations du Comité consultatif. Elle a aussi examiné la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence sous-régionale sur la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique, tenue à N'Djamena du 25 au 27 octobre 1999, et celle de la Conférence sous-régionale sur les questions des réfugiés et des personnes déplacées, tenue à Bujumbura du 14 au 16 août 2000.

Le Comité consultatif permanent remercie le Secrétaire général pour le soutien des Nations Unies, et compte toujours sur son appui futur pour la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés.

Je souhaite donc que le rapport soit considéré comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 74 a) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Marc Nteturuye

**Annexe à la lettre datée du 11 mai 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Burundi auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport de la quinzième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent
des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale
(Bujumbura, 16-20 avril 2001)**

Introduction

La quinzième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale s'est tenue à Bujumbura, du 16 au 20 avril 2001.

Les États membres suivants ont pris part à cette réunion : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine et le Tchad.

Le Congo, la République démocratique du Congo, le Rwanda et Sao Tomé-et-Principe étaient absents.

Les représentants des Secrétaires généraux de l'ONU, de l'OUA et de la CEEAC ont également participé aux travaux.

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par :

- Le message du Secrétaire général de l'ONU, lu par M. Moktar Cisse, Coordonnateur résident par intérim;
- L'allocation du Représentant du Secrétaire général de l'OUA, S. E. M. l'Ambassadeur Mamadou Bah;
- L'allocation de S. E. M. l'Ambassadeur Nelson Cosme, Secrétaire général adjoint de la CEEAC;
- Le discours d'ouverture de S. E. M. Frédéric Bamvuginyumvira, Premier Vice-Président de la République du Burundi.

La cérémonie de clôture a été présidée par S. E. M. Séverin Ntahomvukiye, Ministre des relations extérieures et de la coopération de la République du Burundi.

Adoption de l'ordre du jour

Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport intérimaire du Bureau.
3. Revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale.
4. Coopération interétatique en matière de sécurité entre les pays de l'Afrique centrale.
5. Évaluation de la mise en oeuvre des précédentes décisions et recommandations du Comité consultatif :
 - a) Établissement d'un Mécanisme d'alerte rapide;
 - b) Organisation des exercices militaires conjoints aux opérations de paix entre les forces armées des pays de l'Afrique centrale;
 - c) Mise en place du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX);
 - d) Création d'un Parlement sous-régional en Afrique centrale;
 - e) Création d'un Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale.
6. Briefing sur l'Atelier sous-régional sur l'éducation aux droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale.
7. Examen de la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence sous-régionale sur la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale et briefing sur le processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.
8. Examen de la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence sous-régionale sur les réfugiés et personnes déplacées en Afrique centrale.

9. Date de la prochaine réunion.
10. Divers.
11. Adoption du rapport de la quinzième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent.

Déroulement des travaux

I. Rapport intérimaire du Bureau

Le Comité a pris acte du rapport à mi-parcours présenté par S. E. M. Luc Rukingama, Ministre de la communication et porte-parole du Gouvernement de la République du Burundi en sa qualité de Président du Bureau, au niveau ministériel.

Le Comité a salué le dynamisme et l'efficacité avec lesquels le Bureau s'est acquitté des mandats qui lui ont été confiés lors de la quatorzième réunion ministérielle, au sujet notamment de la sensibilisation des pays de la sous-région sur la nécessité de la signature et/ou de la ratification du Pacte de non-agression, du Pacte d'assistance mutuelle, du Protocole relatif au COPAX, de l'organisation de la quinzième réunion ministérielle et des démarches menées en vue du démarrage effectif du COPAX, et de l'établissement du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie.

II. Revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale

Angola

Le Comité s'est déclaré préoccupé par la poursuite de la guerre en Angola, du fait notamment des attaques répétées de l'UNITA, et des conséquences néfastes qui en découlent pour la paix, la sécurité, la stabilité, le développement de ce pays, ainsi que pour le bien-être de ses populations.

Il a exprimé son soutien aux efforts du Gouvernement de l'Angola pour rétablir la paix, la sécurité et la stabilité sur toute l'étendue du territoire et assurer la protection des populations civiles.

Il a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte son aide aux personnes déplacées.

Le Comité s'est également félicité des efforts menés par le Gouvernement angolais en faveur de la réconciliation nationale et notamment de l'offre d'amnistie faite par S. E. le Président José Eduardo dos Santos aux combattants de l'UNITA qui déposent les armes.

Il a invité l'UNITA à abandonner la logique de la guerre pour la logique de la réconciliation nationale et d'une paix profitable à tous les Angolais en se conformant aux termes du Protocole de Lusaka.

Le Comité a lancé un appel à tous les pays de l'Afrique centrale pour un respect strict des sanctions décidées par le Conseil de sécurité des Nations Unies contre l'UNITA.

Burundi

Le Comité s'est félicité de la signature à Arusha le 28 août 2000 de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Burundi, source de réels espoirs.

Il a exprimé son soutien aux efforts du Gouvernement du Burundi et de tous les Burundais engagés dans la recherche de la paix durable pour le pays.

Le Comité a salué les efforts déployés par le médiateur et certains chefs d'État des pays membres du Comité consultatif pour ramener la paix au Burundi et les a encouragés à les poursuivre.

Le Comité s'est déclaré vivement préoccupé par la poursuite et l'intensification des violences perpétrées notamment contre les populations civiles par les groupes armés basés dans certains pays voisins du Burundi.

Il a invité les pays de la région et plus particulièrement ceux de la région des Grands Lacs à aider les Burundais à retrouver la paix par le dialogue et la réconciliation et non pas à favoriser la violence et la guerre au Burundi. Il s'est félicité des rencontres organisées dans cette perspective entre les autorités compétentes burundaises et celles de certains pays voisins.

Le Comité a lancé un appel solennel à tous les mouvements armés afin qu'ils déposent immédiatement les armes et entament les négociations pour un cessez-le-feu total et permanent.

Il a exhorté toutes les parties burundaises à oeuvrer en faveur de la réconciliation nationale et au retour à la paix au Burundi, qui permettront l'application in-

tégrale de l'Accord de paix et l'organisation d'une transition pacifique.

Le Comité a lancé un appel pressant à la communauté internationale pour un soutien conséquent aux efforts de paix au Burundi, notamment par la concrétisation de l'assistance promise lors de la Conférence des donateurs du Burundi tenue à Paris les 11 et 12 décembre 2000.

Cameroun

Le Comité a salué la consolidation du climat de paix et de stabilité observé au Cameroun.

Le Comité s'est félicité de la poursuite de la politique de dialogue menée par le Gouvernement camerounais dans le cadre de la mise en oeuvre d'une démocratie consensuelle propice à un développement harmonieux du pays.

Il a pris note avec satisfaction de l'adoption le 6 décembre 2000 par l'Assemblée nationale de la loi portant création de l'Observatoire national des élections (ONEL) chargé de la supervision générale de toutes les consultations électorales et référendaires, ainsi que de l'élaboration par l'Observatoire national de lutte contre la corruption du Programme national de lutte contre la corruption.

Le Comité s'est félicité de la détermination du Gouvernement camerounais à poursuivre sa lutte contre l'insécurité en milieu urbain, des efforts méritoires qu'il a engagés à cet égard et des succès notables déjà enregistrés.

Il a été informé de la mise sur pied par le Gouvernement camerounais des commissions d'enquête chargées de faire la lumière sur l'affaire dite des neuf disparus de Bépanda et sur l'incendie d'une soute à munitions à Yaoundé. Il s'est félicité des premiers résultats obtenus à cet égard et des sanctions prises par les autorités compétentes dans ce cadre contre les mis en cause.

Il s'est félicité de la politique de bon voisinage menée par le Gouvernement camerounais à l'égard des autres pays de la sous-région.

Le Comité s'est de nouveau déclaré vivement préoccupé par les informations fournies par la délégation camerounaise sur la persistance des tentatives d'infiltration et des actes de provocation répétés des

forces nigérianes à Bakassi et à divers autres points de la frontière, et a à nouveau invité les deux parties à éviter tout acte susceptible d'accroître la tension en attendant le verdict de la Cour internationale de Justice que le Cameroun a saisie.

Le Comité, tout en réitérant son appel à la communauté internationale et aux pays amis afin qu'ils aident au maintien de la paix entre le Cameroun et le Nigéria en attendant le verdict de la Cour internationale de Justice, prie cette dernière de prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'aboutisse rapidement la procédure pendante devant elle.

Le Comité a à nouveau exhorté le Nigéria à se conformer strictement aux mesures conservatoires indiquées par la Cour internationale de Justice dans son ordonnance du 15 mars 1996 et a invité les deux parties à s'abstenir de tout acte qui rendrait difficile l'application de l'arrêt définitif de la Cour.

Gabon

Le Comité s'est réjoui du climat de paix et de stabilité politique au Gabon.

Il s'est déclaré préoccupé par les conditions précaires d'existence que connaissent les nombreux réfugiés présents dans ce pays et a lancé un appel pressant à la communauté internationale et en particulier au Programme alimentaire mondial (PAM) pour l'octroi d'une assistance alimentaire plus conséquente aux réfugiés du Gabon.

Guinée équatoriale

Le Comité s'est félicité du climat de paix et de stabilité qui prévaut en Guinée équatoriale.

Il a pris note avec satisfaction de la poursuite du processus démocratique en Guinée équatoriale et de l'accueil positif réservé au rapport récemment présenté devant la Commission des droits de l'homme à Genève par une délégation dirigée par le Premier Ministre et comprenant tous les partis politiques reconnus dans le pays.

Le Comité a salué les efforts consentis par les autorités de la Guinée équatoriale pour promouvoir la concorde nationale et notamment l'amnistie accordée par le chef de l'État, S. E. M. Teodoro Obiang Nguema

Mbasogo, à la fin de l'année dernière aux auteurs des actes de terrorisme perpétrés le 21 janvier 1998.

Il s'est félicité de la relance de la coopération entre la Guinée équatoriale et l'Espagne, matérialisée notamment par un récent échange de visites officielles.

République centrafricaine

Le Comité s'est félicité des efforts consentis par le Gouvernement centrafricain pour mettre en application les règles de bonne gouvernance, en lançant notamment des actions énergiques de lutte contre la corruption et les détournements de deniers publics.

Le Comité s'est déclaré préoccupé par la persistance des actes de banditisme perpétrés dans l'arrière-pays par les coupeurs de route et a pris note avec satisfaction des efforts consentis par le Gouvernement centrafricain pour lutter contre l'insécurité, notamment par :

- Le renforcement de la législation nationale relative à la détention des armes à feu;
- La mise en oeuvre d'opérations de sensibilisation des populations contre les dangers liés à la possession des armes à feu;
- L'organisation d'opérations de collecte et de destruction des armes illégales;
- Le renforcement des contrôles aux postes frontaliers;
- La réglementation des activités des sociétés de gardiennage;
- La création d'un comité interministériel de suivi des recommandations du Comité consultatif;
- La poursuite du programme de restructuration et de redéploiement des forces armées centrafricaines.

Le Comité s'est également félicité des efforts menés par le Gouvernement centrafricain pour apaiser les tensions sociales, notamment par le paiement des arriérés de salaires et le dialogue avec les centrales syndicales.

Tchad

Le Comité s'est félicité de la poursuite du processus démocratique au Tchad et notamment des dispositions prises pour le bon déroulement des prochaines élections présidentielles.

Il a pris note avec satisfaction des succès enregistrés par les forces de sécurité tchadiennes dans la lutte contre les coupeurs de route et le grand banditisme urbain, ainsi que des résultats positifs des efforts menés par le Gouvernement tchadien pour apaiser les tensions entre éleveurs et agriculteurs.

Il s'est déclaré vivement préoccupé par la poursuite des hostilités menées par l'opposition armée qui ont provoqué de nombreuses pertes humaines et causé d'importants dégâts matériels.

Il a encouragé les autorités tchadiennes à poursuivre la politique de dialogue et de la main tendue en direction de l'opposition afin de parvenir à une réconciliation nationale entre tous les Tchadiens.

Il a appelé toutes les parties tchadiennes à répondre favorablement à cette volonté de dialogue et à privilégier la conciliation afin de préserver les intérêts supérieurs du peuple tchadien.

Le Comité s'est réjoui du démarrage effectif du projet de pétrole tchadien et des perspectives prometteuses qu'il comporte pour le développement de ce pays et le bien-être de ses populations.

III. Coopération interétatique en matière de sécurité en Afrique centrale

Le Comité a pris note avec satisfaction des actions et initiatives entreprises par les pays membres dans le cadre de la coopération en matière de sécurité, visant notamment à dissiper les tensions, à lutter contre l'insécurité dans les zones frontalières et à permettre des échanges entre les différentes structures nationales chargées de ces questions.

Tenant compte du caractère transfrontalier de la plupart des problèmes de sécurité de la sous-région et de la nécessité d'y apporter des réponses communes et concertées, le Comité a une fois de plus vivement recommandé l'intensification de la coopération et de la concertation entre les forces de sécurité des pays de

l'Afrique centrale, notamment dans le cadre de rencontres périodiques et de l'organisation d'opérations conjointes.

Le Comité s'est notamment félicité :

- De la tenue de la Commission mixte entre l'Angola et le Congo, et de la Commission mixte entre l'Angola et la RDC;
- De la signature d'un accord-cadre de coopération tripartite entre l'Angola, le Congo et la République démocratique du Congo;
- De la rencontre entre les autorités chargées de la défense et de la sécurité au Burundi et leurs homologues de la RDC;
- Des succès enregistrés par la coopération entre les forces de police camerounaises et centrafricaines, notamment dans la lutte contre les vols transfrontaliers de véhicules;
- De la coopération entre le Cameroun et la RCA en matière de formation d'officiers des forces armées centrafricaines, de la police, de la gendarmerie et des agents des douanes;
- Des concertations organisées entre les autorités administratives et militaires centrafricaines et leurs homologues du Cameroun pour dissiper les malentendus et les tensions entre les populations des zones frontalières;
- De l'organisation de patrouilles mixtes aux frontières entre les forces de sécurité des pays de l'Afrique centrale;
- De la réunion récente d'un comité ad hoc de la Commission des frontières entre la Guinée équatoriale et le Gabon;
- De la réunion de la Commission des frontières entre le Gabon et le Congo;
- Des rencontres de concertation entre autorités administratives et militaires des zones frontalières pour dissiper les tensions entre populations et renforcer la confiance;
- Des rencontres au sommet organisées entre les pays de l'Afrique centrale au niveau bilatéral ou multilatéral sur des questions de sécurité.

Le Comité a manifesté sa profonde inquiétude au sujet de la recrudescence du grand banditisme et de l'insécurité dans les pays de la sous-région, et en parti-

culier du développement du phénomène de « coupeurs de route ». Il a recommandé l'intensification des échanges d'informations et l'organisation d'opérations conjointes de grande envergure pour lutter contre ce fléau. Il a préconisé la tenue d'une réunion de haut niveau sur la question, qui envisagerait notamment la mise en place d'un cadre juridique approprié de coopération en la matière.

Il a souligné la nécessité d'une coopération plus étroite entre les services de sécurité des différents pays en vue de lutter contre le commerce transfrontalier de véhicules volés.

Rappelant l'importance que revêtent pour la paix et la sécurité dans la sous-région le Protocole relatif au COPAX et le Pacte d'assistance mutuelle conclus en février 2000 à Malabo entre les pays d'Afrique centrale, le Comité a recommandé au Bureau de sensibiliser les pays ne l'ayant pas encore fait à signer et/ou ratifier lesdits textes.

Conscient de la nécessité de renforcer la coopération en matière de paix et de sécurité dans la sous-région, le Comité a lancé un appel aux pays n'ayant pas encore signé l'Accord de coopération en matière de police criminelle, adopté à Yaoundé en avril 1999 lors de la réunion du Comité des chefs de police d'Afrique centrale (CCPAC), de prendre toutes les dispositions utiles en vue de procéder à la signature rapide de ce texte et d'en garantir la pleine efficacité.

IV. Évaluation de la mise en oeuvre des précédentes décisions et recommandations du Comité consultatif

A. Établissement d'un Mécanisme d'alerte rapide

Le Comité s'est réjoui des informations communiquées par la délégation gabonaise sur l'achèvement de l'aménagement et de l'équipement de l'immeuble mis à la disposition du Mécanisme par le Gouvernement gabonais.

Il s'est félicité de la remise des clefs dudit immeuble par les autorités gabonaises au Secrétariat général de la CEEAC.

Il a pris note avec satisfaction des contacts actuellement en cours entre la CEEAC et le Gouvernement gabonais en vue de l'inauguration prochaine de l'immeuble destiné à abriter le Mécanisme d'alerte rapide.

Le Comité a également été informé des contacts de haut niveau entre le Secrétariat général de la CEEAC et divers partenaires internationaux, et notamment le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et l'OUA, en vue de l'opérationnalisation du Mécanisme d'alerte rapide (MARAC).

B. Organisation des exercices militaires conjoints aux opérations de paix entre forces armées des pays de l'Afrique centrale

Le Comité a réitéré son intérêt pour l'organisation de ces exercices militaires.

Il a de nouveau recommandé la convocation d'une rencontre regroupant les chefs d'état-major des pays d'Afrique centrale afin de repenser l'exercice militaire « Biyongho 98 », de revoir son coût à la baisse et de déterminer la répartition des contributions entre les différents pays.

Le Comité a pris note avec satisfaction de l'offre faite par le Gouvernement du Gabon d'accueillir ladite rencontre du 9 au 11 juillet 2001.

Mandat a été donné au Bureau de mener en liaison avec le secrétariat du Comité toutes les démarches nécessaires à l'organisation effective de cette rencontre.

C. Mise en oeuvre du COPAX

Le Comité s'est félicité de l'adoption des règlements intérieurs du Mécanisme d'alerte rapide, de la Force multinationale de l'Afrique centrale et de la Commission de défense et de sécurité des pays d'Afrique centrale.

Le Comité s'est félicité de la ratification par certains pays membres des textes régissant le COPAX et du Pacte d'assistance mutuelle et a exhorté les pays ne l'ayant pas encore fait à prendre les dispositions nécessaires à la ratification de ces instruments juridiques.

D. Création d'un Parlement sous-régional en Afrique centrale

Le Comité a été informé de la poursuite des contacts entre le Secrétariat général de la CEEAC et les différents pays membres au sujet de la mise en place du Réseau de parlementaires créé à Malabo le 24 juin 2000.

Il a pris note avec satisfaction des informations communiquées par la délégation de la Guinée équatoriale et par le Secrétaire général adjoint de la CEEAC sur la tenue à Luanda, en octobre 2000, de la réunion des experts chargée de finaliser le Protocole instituant le Réseau de parlementaires et sur son adoption subséquente en novembre 2000 à Luanda par les présidents des différents parlements nationaux.

Mandat a été donné au Bureau du Comité de continuer à suivre l'évolution de la question et d'en rendre compte à la prochaine réunion.

E. Création d'un Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale

Le Comité a félicité le Gouvernement camerounais, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Secrétariat général de la CEEAC pour leurs efforts conjugués menés dans la mise en oeuvre effective du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale.

Il a recommandé au Bureau et au secrétariat de prendre toutes les dispositions nécessaires à la tenue rapide à Yaoundé de la réunion des experts chargée d'examiner les textes régissant l'organisation et le fonctionnement du Centre.

Il s'est félicité de l'offre du Gouvernement camerounais d'abriter ladite réunion fin mai-début juin 2001.

Mandat a été donné au Bureau et au secrétariat de faire parvenir les projets de textes susmentionnés à tous les pays membres avant la réunion de Yaoundé.

V. Briefing sur l'Atelier sous-régional sur l'éducation aux droits de l'homme en Afrique centrale

Le Comité a pris note avec intérêt du briefing présenté par le Secrétaire général adjoint de la CEEAC, S. E. M. l'Ambassadeur Nelson Cosme, sur l'Atelier sous-régional sur l'éducation aux droits de l'homme en Afrique centrale, qui s'est tenu à Yaoundé du 15 au 16 mars 2001 dans le cadre du programme de démarrage des activités du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale.

Il a pris note de l'adoption à cette occasion de la Déclaration de Yaoundé sur l'éducation aux droits de l'homme en Afrique centrale.

VI. Examen de la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence sous-régionale sur la question des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique centrale

Après avoir passé en revue les recommandations formulées par la Conférence sous-régionale sur la question des réfugiés et des personnes déplacées, qui s'est tenue à Bujumbura du 14 au 16 août 2000, le Comité s'est félicité des efforts déployés par les pays de la sous-région pour les mettre en oeuvre.

Le Comité a notamment pris note avec satisfaction de la mise en place dans plusieurs pays membres de commissions nationales chargées de la gestion des questions relatives aux réfugiés et des efforts menés par les autorités des pays abritant des réfugiés pour promouvoir le rapatriement volontaire de ceux-ci en collaboration avec les institutions internationales compétentes et en particulier le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Il a encouragé tous les pays de la sous-région à poursuivre leurs efforts pour soulager la souffrance des réfugiés et personnes déplacées se trouvant sur leur territoire dans le respect des normes internationales pertinentes.

Le Comité a lancé un appel pressant à la communauté internationale, et notamment aux institutions spécialisées des Nations Unies pour qu'elles apportent

un soutien plus conséquent aux nombreux réfugiés et personnes déplacées en Afrique centrale, ainsi qu'aux pays qui les abritent.

VII. Examen de la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence sous-régionale sur la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale et briefing sur le processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects

Après avoir passé en revue les recommandations formulées par la Conférence sous-régionale sur la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale, qui s'est tenue à N'Djamena du 25 au 27 octobre 1999, le Comité a pris note avec satisfaction des efforts déployés par les pays de la sous-région pour les mettre en oeuvre.

Il s'est notamment félicité des opérations de désarmement des personnes détenant illégalement des armes à feu, de l'organisation de campagnes de sensibilisation des populations aux dangers des armes à feu, de la mise en place dans les différents pays membres de législations appropriées régissant la commercialisation et la détention des armes à feu ainsi que les activités des sociétés de gardiennage, du renforcement des contrôles aux frontières, de l'organisation d'opérations de ramassage et de destruction des armes et des mesures prises pour lutter contre le grand banditisme et les coupeurs de route.

Le Comité a recommandé aux pays membres d'intensifier leurs efforts pour la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence et plus généralement de redoubler d'ardeur dans la lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, compte tenu des dangers que ce fléau fait peser sur la paix, la sécurité, la stabilité et le développement de la sous-région.

Le Comité a pris note avec intérêt du briefing sur le processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, présenté par M. Ferdinand Ngoh Ngoh, expert du secrétariat du Comité.

Il s'est notamment félicité des informations relatives à la prise en compte dans le projet de programme d'action qui sera soumis à la Conférence, des recommandations de la Conférence sous-régionale sur la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale, tenue à N'Djamena, et des préoccupations contenues dans la Déclaration de Bamako sur la position africaine commune sur la prolifération, la circulation et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre.

Il a recommandé aux pays membres de donner des instructions appropriées à leurs représentations permanentes auprès des Nations Unies à New York pour qu'elles participent activement aux diverses consultations sur le projet de programme d'action afin de veiller à une prise en compte effective des préoccupations des pays de l'Afrique centrale.

Le Comité a exhorté les pays membres à prendre une part active aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, du 9 au 20 juillet 2001.

VIII. Date de la prochaine réunion

Le Comité a décidé de tenir sa seizième réunion ministérielle à ... dans la deuxième semaine du mois d'août 2001.

Il a également décidé de tenir la Conférence sous-régionale sur la protection des femmes et des enfants dans les conflits armés en prélude à la seizième réunion ministérielle.

IX. Divers

Le Comité a exhorté les États membres à s'acquitter régulièrement de leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale destiné à financer ses activités.

Les participants se sont enfin félicités du bon climat qui a prévalu tout au long de leurs travaux et ont exprimé leurs remerciements au Président de la République du Burundi, S. E. M. Pierre Buyoya, et Gouvernement et au peuple burundais pour l'accueil chaleureux et les attentions fraternelles dont ils ont été l'objet pendant leur séjour au Burundi.

Fait à Bujumbura, le 20 avril 2001